### Règlement intérieur

### Article 1

Toute personne désirant participer aux entraînements doit obligatoirement fournir un certificat médical pour la saison sportive en cours attestant de l'aptitude à pratiquer le karaté. Elle devra également remettre le « coupon d'accord » de l'association (pour les adultes) et la « décharge parentale » (pour les mineurs). Il est recommandé aux participants de souscrire un contrat d'assurance individuelle.

### Article 2

Les personnes remplissant les conditions de l'article 1 pourront participer à un entraînement gratuit et sans engagement, avec l'accord de l'entraineur en début de séance.

#### Article 3

Les personnes désirant participer aux entraînements devront s'acquitter d'une cotisation annuelle (comprenant les frais d'établissement de la licence) dont le montant est fixé par le Comité du club. La cotisation devra être payée dans sa totalité au plus tard deux mois après l'inscription, sous peine d'exclusion des cours.

#### Article 4

Les participants aux entraînements devront se présenter aux cours à l'heure, en tenue de karaté propre. Le port de montres, de bracelets, de colliers ou d'autres bijoux n'est pas compatible avec la pratique du karaté.

### Article 5

Les membres de l'association doivent respecter locaux et matériels mis à leur disposition. Ils doivent se conformer aux valeurs traditionnelles du karaté : la discipline et le respect. En cas de manquement à ces règles, le professeur, qui est seul maître du cours, pourra décider de l'exclusion d'un membre pour un cours (avec lettre d'avertissement aux parents pour les mineurs). En cas de récidive l'exclusion définitive du club pourra être prononcée, sans appel ni remboursement de cotisation.

### Article 6

Votre inscription au Karaté Do Geispolsheim vous permettra de suivre également les autres disciplines enseignées, avec l'accord des entraineurs.

### Lieux & Horaires d'entraînement

initiation & perfectionnement à la compétition (kata & kumité)

Tous les entrainements ont lieux au Dojo Complexe Sportif - rue de la Porte Basse (RD 84)Geispolsheim Village

**baby** (4 à 6 ans): mercredi 17h00 - 18h00 enfants (7 à 11 ans): mercredi 18h00 - 19h00 **ados** (11 - 15 ans): mardi 18h00 - 19h00 adolescents (+ 15 ans) & adultes: mardi 19h15 - 21h00

> ieudi mercredi 19h00 - 20h30

19h30 - 21h15 (avec traduction en langue des signes)

## KARATÉ DO GEISPOLSKEIM

### Bulletin d'inscription

KARATÉ				
Enfant:	Adolescent:	Adulte: (+ de 17 ans)		
(4 à 12 ans)	(13 à 17 ans)	(+ de 17 ans)	ļ	

Date d'inscription:			
Nom:	Prénoms:		
Date de naissance:	Profession: (des parents pour les mineurs)		
Adresse:			
Code postal:	Ville:		
Téléphone:	Portable:		
E-mail:	@		
Certificat médical:	Certificat médical dans le passeport:		

### **Paiement**

(\*date limite du paiement intégral: 15 décembre)

### **Tarifs**

Enfants (7-12 ans): 90 €\* Adolescents (13-17 ans): 125 €\* Adultes (+ de 17 ans): 165 €\*

\* le Reçu Fiscal qui vous sera délivré vous permet de récupérer 66% de cette somme en avantage fiscal (hors licence)!

Tarifs dégressifs pour des membres d'une même famille (parents/enfants ou fratrie uniquement) 2 personnes: - 15 € - 3 personnes: - 30 € - 4 personnes: - 45 € - 5 personnes: - 60 €

### **Mensualités**

1er paiement:	date:	somme:
2ème paiement:	date:	somme:
3ème paiement*	date:	somme:

### Attention

L'inscription aux cours n'est possible qu'avec un dossier complet: bulletin d'inscription + certificat médical + autorisation des parents pour les mineurs + 1 er paiement

KARATÉ DO GEISPOLSHEIM Siége social: 8, rue Alfred Klem, 67118 Geispolsheim 06 03 24 11 78 - 06 83 76 12 59 site: http://karatedo-geispolsheim.eu courriel: contact@karatedo-geispolsheim.eu













### KARATÉ DO GEISPOLSKEIM

### AUTORISATION PARENTALE pour les mineurs

Je soussigné(e)						
Père	Mère	Tuteur	(rayer les mentions inutiles)			
N° de Sécurité Sociale (facultatif)						
• déclare avoir reçu le règlement intérieur du KARATÉ DO GEISPOLSKEIM et accepte de respecter tous les articles y figurant.						
• autorise le KARATÉ DO GEISPOLSKEIM à utiliser des photos où figure mon enfant pour leur publication sur le site internet ou les documents imprimés du club.						
• autorise mon enfant						
Nom		Prénor	n			
à participer aux manifestations de cette saison organisées par la Fédération Française de Karaté et ses organismes déconcentrés (Ligues et Comités Départementaux). J'autorise la prise en charge médicale pour tout incident survenant pendant ces manifestations.						
Fait à			le			
	gal de l'enfant pour la ignature de la mentic		Approuvé")			







# KARATÉ DO GEISPOLSKEIM



La prise en charge de vos enfants par le KARATÉ DO GEISPOLSMEIM se fait aux horaires suivants:

mercredi 17h00 - 18h00 pour le baby karaté (4 à 6 ans), mercredi 18h00 - 19h00 pour le karaté enfants (7 à 11 ans), mardi 18h00 - 19h00 pour le karaté ados (11 - 15 ans), mardi 19h15 - 21h00 et jeudi 19h30 - 21h15 pour les adolescents (+ 15 ans) qui suivent les cours pour adultes et mercredi 17h00 - 19h00 pour les combattantset les compétiteurs

La responsabilité de l'association ne peut être engagée que pendant ces heures.

Le responsable légal de l'enfant doit s'assurer de la présence de l'entraîneur et remettre son enfant à celui-ci. Les parents n'assistent pas aux cours mais viennent rechercher leurs enfants à la fin de celui-ci

En cas d'absence imprévue de l'entraîneur, 10 minutes après le début normal du cours, l'activité est annulée.

Si l'enfant vient non accompagné aux entraînements, la responsabilité de l'association ne peut être engagée en cas d'annulation imprévue du cours.

Je soussigné(e) Mr, Mme
père / mère / tuteur de l'enfant
déclare avoir pris connaissance des conditions de prise en charge de mon enfant pour
les activités de l'association KARATÉ DO GEISPOLSHEIM, et les accepte.

Date: Signature: